

Séance du 12 avril 2024

Délibération n° 3

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	17

Date de la convocation : 08 avril 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
--	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Sandra ROUVIER ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES, Marie-Josette FAURE et M. François VEROT.
Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : TARIFACTION AIRE DE CAMPING-CARS

Considérant l'installation d'une aire de camping-cars sur la commune avec borne de paiement ;

Madame le Maire expose qu'une borne de paiement par carte bancaire sera prochainement installée sur l'aire de camping-cars, réglementant l'accès à la vidange, distribution d'eau et recharge électrique. Il est nécessaire de fixer la tarification qui sera appliquée à l'aire de camping-cars pour ses services :

- Vidange
- Distribution d'eau
- Recharge électrique

A titre d'information, la tarification « moyenne nationale » est la suivante :

Prix des vidanges et de la distribution d'eau : 2 à 3 Euros = 20 minutes environ,

Prix de la recharge électrique : de 0,50 Euros à 0,75 Euros = 1 heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

➤ **FIXER** la tarification de l'aire de camping-cars pour les services comme suit :

- Vidange : accès libre
- Distribution d'eau : 2 € les 20 minutes (correspondant à environ 100 litres d'eau)
- Recharge électrique : 2 € les 12 heures

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....du

Fanny SABATIER
Maire

